

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

Prolongation de 15 jours :

du vendredi 26 décembre jusqu'au vendredi 10 janvier 2024 à 19h

Par arrêté n°2024-029 du 7 octobre 2024, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a prescrit l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

Suite à la décision du Président de la commission d'enquête, et par arrêté n°2024/041 du 11 décembre 2024, l'enquête publique prévue **du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 26 décembre 2024 à 17h inclus, est prolongée de quinze (15) jours, du vendredi 27 décembre 2024 au vendredi 10 janvier 2025 inclus à 19h00**, portant ainsi la durée totale de l'enquête publique à quarante-sept (47) jours consécutifs.

Le siège de l'enquête reste établi à l'adresse de l'Etablissement Public Territorial de Paris Terres d'Envol.

Monsieur **M. Jean-Pierre BIECHLER** a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête par décision modificative de désignation par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

La commission d'enquête qui a été désignée est composée de membres titulaires M. Bertrand CHANTALAT, M. Daniel ROME, M. André RISCH, M. François REBUFAT et un membre suppléant, Mme Katarzina KMONK.

L'ensemble des modalités de consultations du dossier d'enquête publique restent celles définies dans l'arrêté n° 2024/029 :

Dans **les communes membres concernées par l'élaboration du PLUi et à l'EPT**, aux horaires habituels d'ouverture des services au public et pendant les permanences de la commission d'enquête :

DRANCY : Centre administratif de la ville - Place de l'hôtel de Ville 93701 Drancy

AULNAY-SOUS-BOIS : Service urbanisme du centre administratif de la ville 6 boulevard Felix Faure, 93602 Aulnay sous-Bois.

DUGNY : Service urbanisme de l'hôtel de ville de Dugny - 1 rue de la résistance 93440 Dugny

LE BOURGET : service urbanisme de l'hôtel de ville du Bourget - 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget.

LE BLANC-MESNIL : Service urbanisme de l'hôtel de Ville - 1 Place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil.

SEVRAN : Service urbanisme au pôle urbain de la ville- 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevrans.

TREMBLAY-EN-FRANCE : Service urbanisme de la mairie de Tremblay-en-France - 18 boulevard de l'Hôtel de ville, 93290 Tremblay-en-France.

VILLEPINTE : Centre administratif, bâtiment F - 16/32 av. Paul Vaillant Couturier, 93420 Villepinte.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) DE PARIS TERRES D'ENVOI : 50 allées des impressionnistes – 93420 Villepinte.

Depuis un poste informatique dans toutes les communes membres concernées et au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, aux horaires habituels d'ouverture des services au public de ces lieux d'accueil.

Sur les sites internet dédiés : <https://www.paristerresdenvol.fr> et <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>

Via un lien internet accessible depuis les sites internet de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol <https://www.paristerresdenvol.fr> et des communes membres concernées.

Le public pourra formuler ses observations et propositions

- **Sur les registres d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, disponibles dans chacune des communes membres et au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, aux horaires habituels d'ouverture des services au public de ces lieux et lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées ci-dessous :

- **Sur le registre dématérialisé** hébergé sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>

- **Par voie électronique** : elaboration-plui-paris-terres-denvol@mail.registre-numerique.fr

- **Par courrier postal** à la commission d'enquête à l'adresse suivante :
Monsieur le président de la commission d'enquête du PLUi
de Paris Terres d'Envol - BP 10 018 - 93601 Aulnay-sous-Bois.

Les membres de la commission d'enquête tiendront des permanences supplémentaires aux dates et heures fixés ci-dessous, et dans les lieux et adresses des communes membres indiquées ci-dessus.

PERMANENCES SUPPLÉMENTAIRES

AULNAY Lundi 6 janvier 2025 de 9h00 à 12h00

DRANCY Vendredi 10 janvier 2025 de 14h30 à 17h30

DUGNY Lundi 6 janvier 2025 de 14h à 17h

LE BOURGET Lundi 6 janvier 2025 de 8h45 à 11h45

LE BLANC-MESNIL Vendredi 10 janvier 2025 de 14h00 à 17h00

SEVRAN Mercredi 8 janvier 2025 de 14h00 à 17h00

TREMBLAY-EN-FRANCE Mercredi 8 janvier 2025 de 13h30 à 16h30

VILLEPINTE Jeudi 9 janvier 2025 de 13h30 à 16h30

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLUi, Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, par l'intermédiaire de la Direction de la Planification urbaine de l'EPT. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- Dans les communes membres concernées par l'élaboration du PLUi, aux adresses indiquées ci-dessus ;

- Au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, 50 Allée des impressionnistes 93420 VILLEPINTE ;

- En Préfecture ;

- Via un lien internet depuis le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol (<https://www.paristerresdenvol.fr>) ;

- Sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>.

Le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Bruno BESCHIZZA**